



P 1503

ID 5171

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Paulette BOLLENDORFF

Luxembourg, le 18 mai 2021

Objet : Votre pétition 1503 – Tarife für Anwälte und Notar

Madame,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Madame la Ministre de la Justice en vue d'une prise de position complémentaire au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Sam Tanson
Ministre de la Justice
L-2934 Luxembourg

Luxembourg, le 18 mai 2021

Objet : Pétition 1503 – Tarife für Anwälte und Notar

Madame la Ministre,

Au cours de sa réunion du 12 mai 2021, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence ainsi que la prise de position du pétitionnaire en vue d'une prise de position complémentaire.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 168 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

BOLLENDORFF Paulette

Luxembourg, 24 mars 2021

50, rue j.p. Huberty

L-1742 Luxembourg

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

30 MARS 2021

Monsieur le President de la Chambre

Des Deputes

Objet ;petition 1503 du 25.2.2020

Monsieur le President

Dans la prise de position de Madame Tanson, Ministre de la Justice, elle ne prend position que sur une partie de ma petition

Pour rappel Je demandais un tarif de base pour les avocats et notaires mais aussi un audit pour les avocats et les notaires.

Un audit est fait par un auditeur independant de l'audité donc la chambre des notaires ne remplit pas cette condition.

Par la presente je vous demande svp de demander a Madame Tanson Ministre de la Justice de prendre position sur un audit des notaires

Dans l'attente d'une reponse veuillez agreer Monsieur l'expression de mes sentiments distingues



Paulette Majerus-Bollendorff

PETITION ORDINAIRE 1503

Intitulé de la pétition:

Tarife für Anwälte und Notar

Texte de la pétition:

eine petition fuer eine tsrifbasis fuer anwaelte und notare und einfuehrung eines audit fuer anwaelte und notare

Dépôt: le 25.02.2020 à 23:53

Pétitionnaire: Paulette Bollendorff